

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 24/07/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

14, rue Lemerchier
CS 81114

80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E25000093 / 80

M. le Maire
maire de Chambly
Services techniques municipaux
Place de l'Hôtel de Ville
60230 CHAMBLY

<https://amiens.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000093 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Chambly

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Christophe DE PONTON D'AMECOURT, cadre bancaire en retraite, demeurant 1197 chemin du garde L'Epine, WARLUIS (60430) (tel : 03.44.89.21.54 ; portable : 06.11.20.67.86) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Yves MOREL (tel : 03.44.02.91.06 ; portable : 06.72.86.87.68) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

23 juillet 2025

N° E25000093 /80

Le vice-président du tribunal administratif

E- Décision désignation des commissaires

Vu enregistrée le 15 juillet 2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de Chambly demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Chambly.*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la décision de la présidente du tribunal administratif du 17 juillet 2025 portant délégation de signature à M. Saïd Lebdiri, vice-président, à l'effet de prendre les décisions relatives aux commissaires enquêteurs et aux commissions d'enquête.

DECIDE

Article 1^{er} : M. Christophe de Ponton d'Amécourt, cadre bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

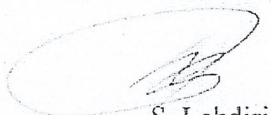
Article 2 : M. Yves Morel, directeur achats et études ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Chambly, à M. Christophe de Ponton d'Amécourt et à M. Yves Morel.

Fait à Amiens, le 23 juillet 2025.

Le vice-président,


S. Lebdiri